AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072684-20260924-2026_09_082-DE
en date du 01/10/2026 ; REFERENCE ACTE : 2026_09_082
Publié le : 22/10/2026

léo lagrange petite enfance

RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE

ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

LOT 2

LES QUENIAUX À LOMBRON

LE JARDIN DES P'TITS LOUPS

À SAINT-CORNEILLE

ACTIVITÉ 2025

Gesnois Bilurien
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU SERVICE DÉLÉGUÉ 4

1 Présentation du service délégué 5

1.1 Présentation du rapport 5

LES QUENIAUX À LOMBRON 6

2 Présentation du multi-accueil 7

3 moyens utilisés 8

3.1 Les locaux 8
3.2 L'équipement 8
3.3 Les repas 8
3.4 Les couches 8

4 ressources humaines affectées aux services 9

4.1 Le personnel de la micro-crèche 9
4.2 Absence du personnel 9
4.3 Conditions de travail 9

5 indicateurs d'exploitation 10

5.1 L'activité 10
5.2 Nombre d'heures et taux d'occupation 11
5.3 Nombre d'inscrits 11
5.4 Tableau récapitulatif du suivi d'activité 12
5.5 L'attribution des places 13
5.6 Le taux d'occupation 13
5.7 La tarification 14
5.8 La situation géographique 14

6 Fonctionnement pédagogique 15

6.1 Thématiques pédagogiques 2025 15
6.2 Les actions du quotidien 15
6.3 Le travail d'équipe et la mise en place du projet éducatif 16
6.4 Partenariats et projets pour les enfants 16
6.5 Les formations réalisées 17
6.6 Les partenaires institutionnels 17
6.7 Les échanges professionnels 17
6.8 La communication 18

LE JARDIN DES P'TITS LOUPS À SAINT-CORNEILLE 19

7 Présentation du multi-accueil 20

8 moyens utilisés 21

8.1 Les locaux 21
8.2 L'équipement 21
8.3 Les repas 21
8.4 Les couches 21

9 ressources humaines affectées aux services 22

9.1 Le personnel de la micro-crèche 22
9.2 Absence du personnel 22
9.3 Conditions de travail 23

10 indicateurs d'exploitation 23

10.1 L'activité 23
10.2 Nombre d'heures et taux d'occupation 24
10.3 Nombre d'inscrits 24
10.4 Tableau récapitulatif du suivi d'activité 25
10.5 L'attribution des places 26
10.6 Le taux d'occupation 26
10.7 La tarification 27
10.8 La situation géographique 28

11 Fonctionnement pédagogique 28

11.1 Thématiques pédagogiques 2025 28
11.2 Les actions du quotidien 29
11.3 Partenariats et projets pour les enfants 30
11.4 Les formations réalisées 30
11.5 Les partenaires institutionnels 31
11.6 Les échanges professionnels 31
11.7 La communication 31

COMPTES ET ANNEXES 33

12 Les comptes de la délégation 34

12.1 Méthodes et éléments de calcul 34
12.2 Éléments du compte de résultat 35
12.3 Compte de résultat 36
12.4 Compte de résultat – Réel 2025 37

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072684-20260924-2026_09_082-DE
en date du 01/10/2026 ; REFERENCE ACTE : 2026 09 082

PRÉSENTATION

DU SERVICE DÉLÉGUÉ

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072684-20260924-2026_09_082-DE
en date du 01/10/2026 ; REFERENCE ACTE : 2026_09_082
Publié le : 22/10/2026

1 PRÉSENTATION DU SERVICE DÉLÉGUÉ

1.1 PRÉSENTATION DU RAPPORT

La Communauté de Communes du Gesnois Bilurien a confié à l'association Léo Lagrange Petite Enfance, dans le cadre d'un Contrat de Délégation de Service Public, la gestion des multi-accueils « Les Queniaux » à Lombron et « La Jardin des P'tits Loups à Saint-Corneille.

Le contrat de concession est conclu pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2025.

Le présent document constitue un bilan synthétique des éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs à l'exploitation des établissements d'accueil du jeune enfant. Il prend en compte la période du 1er Janvier 2025 au 31 Décembre 2025.

LES QUENIAUX

A LOMBRON

2 PRÉSENTATION DU MULTI-ACCUEIL

Le présent document constitue un bilan synthétique des éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs à l'exploitation de l'établissement d'accueil du jeune enfant « Les Queniaux » à Lombron au titre de l'année 2025.

Il est établi à la demande de la Communauté de communes Gesnois Bilurien et a pour objet de présenter des données consolidées portant notamment sur l'activité, la fréquentation, les caractéristiques socio-professionnelles des familles accueillies, les heures facturées et réalisées, les orientations pédagogiques ainsi que les principaux faits marquants de l'année.

La structure est ouverte de janvier à décembre, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

La capacité d'accueil est de 18 places

Les périodes de fermeture sont établies à l'avance en accord avec la communauté de commune du gesnois Bilurien afin de répondre au mieux aux besoins des familles du territoire et sont affichées dans la structure. Les familles en sont informées à l'avance et peuvent être accompagnées dans leur recherche de mode de garde pour pallier aux besoins d'accueil durant ces périodes par le Relais Petite Enfance.

En 2025, elle a été fermée :

- 1 semaine pendant les vacances d'avril
- 3 semaines en été
- 1 semaine à Noel
- Les jours fériés et le pont de l'ascension
- 1 journée en mars pour la Communauté de Commune ; 1 journée en juillet avant la fermeture d'été et 1 journée pédagogique LLPE en novembre

Les objectifs de la structure sont les suivants :

- Accompagner l'enfant et sa famille dans le processus de séparation en créant un climat de confiance sécurisant
- Favoriser l'autonomie de l'enfant tout en respectant son propre rythme
- Accompagner l'enfant dans son développement psychique et moteur en s'appuyant sur des supports éducatifs
- Favoriser la socialisation de l'enfant
- Ouverture sur l'environnement au travers de la culture et de la nature

Les différents services :

- **L'accueil Régulier** : Il répond à un besoin d'accueil régulier correspondant à un rythme et une durée prévisible. Les heures d'accueils sont de 7h30 à 18h30.
- **L'accueil Occasionnel** : Il correspond à un rythme et une durée qui ne peuvent se définir à l'avance. Il s'adresse à des enfants déjà inscrits ou non et permet de répondre à un besoin ponctuel.
- **L'accueil D'urgence** : Dans le cadre de l'article L 214-7 du Code de l'action sociale et des familles. Ce type d'accueil sera de courte durée : maximum 1 mois

Nous accompagnerons la famille, en lien avec le Relais Petite Enfance, dans la recherche d'un mode de garde, si l'accueil au sein de l'EAJE ne peut être pérennisé.

3 MOYENS UTILISÉS

3.1 LES LOCAUX

Les bâtiments de la crèche sont loués par la communauté de commune pour l'activité, ils sont mis à disposition via le contrat de délégation de service public au gestionnaire qui prends en charge le loyer.

La crèche dispose d'une salle de vie principal, attenante à l'espace d'accueil des familles et à l'espace de change. L'aménagement de ces locaux a été repensé au cours de l'année 2025 permettant de garantir la sécurité et l'intimité pour les enfants sur la zone d'accueil et de change qui étaient communiquant. Une deuxième pièce sert de salle d'activité et de restauration. Elle permet certaines activités (Montessori, dessin, pâte à modeler…) et ainsi de créer des espaces de décloisonnement afin que les enfants puissent avoir chacun un espace ou pratiquer une activité selon ses envies. Pour les repas, elle est utilisée en deux services, selon l'âge et les capacités des enfants, leur autonomie. La crèche dispose de 4 dortoirs, 2 pour les plus petit en lit à barreaux et 1 dortoir de grand avec des lits plaques. Le dernier est principalement utilisé si des enfants ont un rythme de sommeil décalé pour permettre un confort. En parallèle, il est utilisé pour le stockage de matériel d'activité pédagogiques.

La structure est dotée d'une cuisine pour la confection sur place des repas et d'une lingerie attenante à la cuisine et d'un grand jardin est accessible depuis la pièce de vie.

3.2 L'ÉQUIPEMENT

L'entretien des équipements par les propriétaires :

- Changement du chauffe-eau
- Changement du sol de l'espace de vie principal
- Travaux de mise aux normes (construction d'un mur entre l'espace change et l'entrée)
- Pose de films occultant sur les portes des chambres
- Mise aux normes de la clôture extérieur (réhaussée à 150cm de hauteur) et mise en place de digicode pour l'entrée

L'entretien de l'équipement par l'association Léo Lagrange Petite Enfance :

- Investissement pour du matériel sensoriel de jeux et jouets pédagogiques
- Réparation du réfrigérateur

3.3 LES REPAS

La restauration est confectionnée sur place, par une cuisinière. Celle-ci prévoit des menus qui sont validés par une diététicienne. Les aliments sont choisis auprès de producteurs locaux exemples : gaec le grillon pour les légumes, SARL Bio avenir pour les laitages, la biocop pour les autres éléments.

La crèche est engagée avec un label « Trois carottes », des contrôles sont fait régulièrement afin de conserver ce label.

3.4 LES COUCHES

La structure utilise des couches lavables entretenues et lavées par la blanchisserie de l'association « Les ateliers des Brières et du Gesnois ». Cette dernière lave aussi le linge de la structure. L'enfant à son départ, quitte le multi accueil avec une couche écologique jetable fournie par la structure.

4 RESSOURCES HUMAINES AFFECTÉES AUX SERVICES

4.1 LE PERSONNEL DE LA MICRO-CRÈCHE

Au cours de l'année, et en concertation avec la communauté de communes et les services de Protection Maternelle et infantile, l'organigramme de la crèche a été amené à évoluer dans le cadre de départs volontaires à l'initiative de membres de l'équipe.

L'équipe de la crèche est composée de :

- 1 Directrice (EJE éducatrice de jeune enfants) : GALBRUN Océane, (28h dont 12h de temps administratif) puis Clémence MAIDON à compter de début Novembre avec reprise de l'intégralité des missions de direction (17,5h administratif, 17,5h terrain).
- 1 adjointe (EJE) MAIDON Clémence (35h dont 5.5h admin) jusqu'en Novembre.
- 2 auxiliaires de puériculture : DELAFOSSE Roseline (28h), Liboz Amélie (28h congé parental en 2025) remplacée par Mme GASSE Aurore.
- 3 animatrices petite enfance (CAP Petite Enfance) : JARRIER Marlène (35h) MENANT Audrey (32h) MARIE Stéphanie (35h)
- 1 agent de service (CAP cuisine) : PAGEAU Sabrina (35h)
- 1 agent d'entretien : AUBIER Sabrina (10h)

Démission de Mme MARIE Stéphanie en décembre 2025 remplacé par Mme PETIT Julie (CDD).

Les stagiaires : En 2025 nous avons accueilli 5 stagiaires (stage d'observation 4ème, stage réorientation AP, stage CAP, stage bac pro SAPAT, stage d'observation vers IPDE)

L'équipe prend le temps d'accompagner, de former les stagiaires pour que ces dernières repartent avec une réflexion autour de l'accueil du jeune enfant dans sa globalité (importance de la motricité libre, du langage verbal et non verbal pour le jeune enfant, mise en place d'activités.).

4.2 ABSENCE DU PERSONNEL

Les absences des professionnels (congés, arrêts maladie, formation) ont été palliées en interne du fait d'une activité limitée et d'un nombre de professionnel satisfaisant pour cette année. Seul les arrêts longs ont été remplacés..

Nous constatons de manière générale que le recrutement reste une problématique centrale dans la petite enfance : difficultés pour trouver des remplaçantes, difficultés d'avoir des salariées expérimentées, nous avons veillé à fidéliser les remplaçantes.

4.3 CONDITIONS DE TRAVAIL

Au cours de l'année 2025, Nous avons pu respecter le taux d'encadrement règlementaire en organisation 1 professionnelle pour 6 enfants.

Respect de la proportion du nombre de professionnelles diplômées.

Par ailleurs, cette année 2025, nous avons connu un changement en passant Léo Lagrange Petite Enfance.

Le siège social est à Vaulx en Velin avec des services support sur la partie comptabilité, ressources humaines, contrôle de gestion.

Cela a impliqué des changements pour la direction : nouveau logiciel, des nouveaux process, de nouvelles missions, de nouveaux interlocuteurs. Et des changements pour l'équipe concernant la proximité (ancien fonctionnement plus familiale.

La responsable (DTPE) est issue du milieu de la petite enfance avec une expérience conséquente en tant que directrice de crèche. Elle propose un suivi mensuel afin de faire un point sur l'activité de la structure et les potentielles difficultés rencontrées. Elle apporte son concours pour la prise en main des protocoles et procédures ayant évolué, elle a pour mission d'accompagner les directrices à leur prise en main.

5 INDICATEURS D'EXPLOITATION

5.1 L'ACTIVITÉ

Tout accueil confondu, nous pouvons recenser 38 inscriptions (33 enfants, mais certains ont pu bénéficier d'un contrat occasionnel puis régulier et comptent 2 contrats d'inscriptions) en 2025. Les familles d'enfants scolarisés ont pu mettre fin à leurs contrats avant le 31 août 2025.

Fermeture de la structure 3 semaines en Août 2024 et 1 semaine à Noël, 1 semaine en avril.

Les éléments de perturbation de l'année :

- Des familles qui changent leurs contrats en cours d'année, des départs d'enfants en août avec des arrivées de familles en octobre/novembre.
- Besoin des familles qui évoluent, changement de l'utilisation du mode de garde, peu de besoin les matins et soirs. Lors de la commission d'attribution, nous avons veillé à ce que les contrats accordés correspondent à des plages horaires plus importantes que les années précédentes (arrivées et ou départ). Nous avons accepté des changements de contrats en cours d'année à la hausse comme à la baisse. Nous avons pris attache auprès de la collectivité et l'élue petite enfance car la situation aurait pu pénaliser largement la structure : soit du côté de la perte d'heures d'accueil, soit du côté des prestations CAF avec le taux de facturation supérieur à 107%. Des compromis ont été trouvés pour permettre de répondre au mieux aux demandes de chacune des familles, et libérer une place pour un nouvel accueil.

Une évolution dans la facturation des usagers a eu lieu avec le nouveau gestionnaire et logiciel dans le cadre d'un avenant au contrat signé auprès de la communauté de commune. Les familles qui avant étaient mensualisées (facture d'un montant fixe et régulation en fin de contrat) sont passée à une facturation au réel permettant une meilleure lisibilité de l'activité.

5.2 NOMBRE D'HEURES ET TAUX D'OCCUPATION

Nombre d'heures maximales	Taux d'occupation	Taux de facturation	Taux de rotation	Tarif moyen
	63.99%	109.34%	1.33	2,00 euros

Evolution des planchers et plafonds appliqués par la CNAF

	2024	Janvier 2025	Septembre 2025	Janvier 2026
Plancher CNAF	765.77 euros	801 euros	801 euros	
Plafond CNAF	7 000 euros	7 000 euros	8 500 euros	
Plafond CAPG	7 883 euros	7 883 euros	8 500 euros	

5.3 NOMBRE D'INSCRITS

Cette année il y a eu 28 contrats d'accueil réguliers, et 11 occasionnels

Nous n'avons pas accueilli d'enfants sous le régime de la MSA.

5.4 TABLEAU RÉCAPITULATIF DU SUIVI D'ACTIVITÉ

HEURES RÉALISÉES

Total Heures Réalisées	2 475,50	1 991,00	2 378,00	1 864,50	1 982,00	2 404,50	1 954,00	704,50	2 270,50	2 081,50	2 146,00	1 913,00	24 165,00
Heures Régulières CAF	2 353,00	1900,00	2 238,00	1757,50	1792,50	2 186,00	1682,50	569,00	2 253,00	2 030,00	2 034,50	1775,50	22 571,50
Heures occasionnelles CAF	122,50	91,00	140,00	107,00	189,50	218,50	271,50	135,50	17,50	51,50	111,50	137,50	1593,50
Heures Régulières MSA	-	-	-	-	-	-							0,00
Heures Occasionnelles MSA	-	-	-	-	-	-							0,00
Heures Régulières autres régimes	-	-	-	-	-	-							0,00
Heures occasionnelles autres régimes	-	-	-	-	-	-							0,00

HEURES FACTURÉES

Total Heures Facturées	2 682,50	2 241,00	2 726,00	2 082,00	2 216,50	2 541,00	2 056,00	743,00	2 383,50	2 298,00	2 295,50	2 157,00	26 422,00
Heures Régulières CAF	2 559,50	2 150,00	2 586,00	1971,00	2 026,00	2 322,50	1784,50	607,50	2 366,00	2 246,50	2 184,00	2 012,50	24 816,00
Heures occasionnelles CAF	123,00	91,00	140,00	111,00	190,50	218,50	271,50	135,50	17,50	51,50	111,50	144,50	1606,00
Heures Régulières MSA	-	-	-	-	-	-							0,00
Heures Occasionnelles MSA	-	-	-	-	-	-							0,00
Heures Régulières autres régimes	-	-	-	-	-	-							0,00
Heures occasionnelles autres régimes	-	-	-	-	-	-							0,00

PARTICIPATION USAGERS :

Total participation des familles	5 338,58	4 503,01	5 433,12	4 234,04	4 463,81	5 065,08	4 160,27	1 706,47	4 890,99	4 607,53	4 382,79	4 054,55	52 840,24
Heures Régulières CAF	5 049,99	4 342,11	5 158,47	3 978,15	4 022,02	4 616,34	3 558,99	1445,21	4 829,91	4 472,64	4 208,93	3 792,43	49 475,19
Heures occasionnelles CAF	288,59	160,90	274,65	255,89	441,79	448,74	601,28	261,26	61,08	134,89	173,86	262,12	3 365,05
Heures Régulières MSA	-	-	-	-	-	-							0,00
Heures Occasionnelles MSA	-	-	-	-	-	-							0,00
Heures Régulières autres régimes	-	-	-	-	-	-							0,00
Heures occasionnelles autres régimes	-	-	-	-	-	-							0,00

5.5 L'ATTRIBUTION DES PLACES

Une commission d'attribution des places en concertation avec la collectivité, la micro crèche et le relais petite enfance s'est réunie. L'objectif de garantir la concordance entre les engagements pris par la fédération et la communauté de communes, permettre une meilleure compréhension des demandes/ besoins des familles. Les places sont attribuées prioritairement aux familles habitants sur le territoire et sont attribuées par un système de points. Les habitants des communes alentours ne bénéficiant pas de structure collective. Une exception est faite pour une famille de la commune de Duneau dont l'enfant avait été envoyé par la PMI et qui a maintenant un suivi au CAMSP.

5.6 LE TAUX D'OCCUPATION

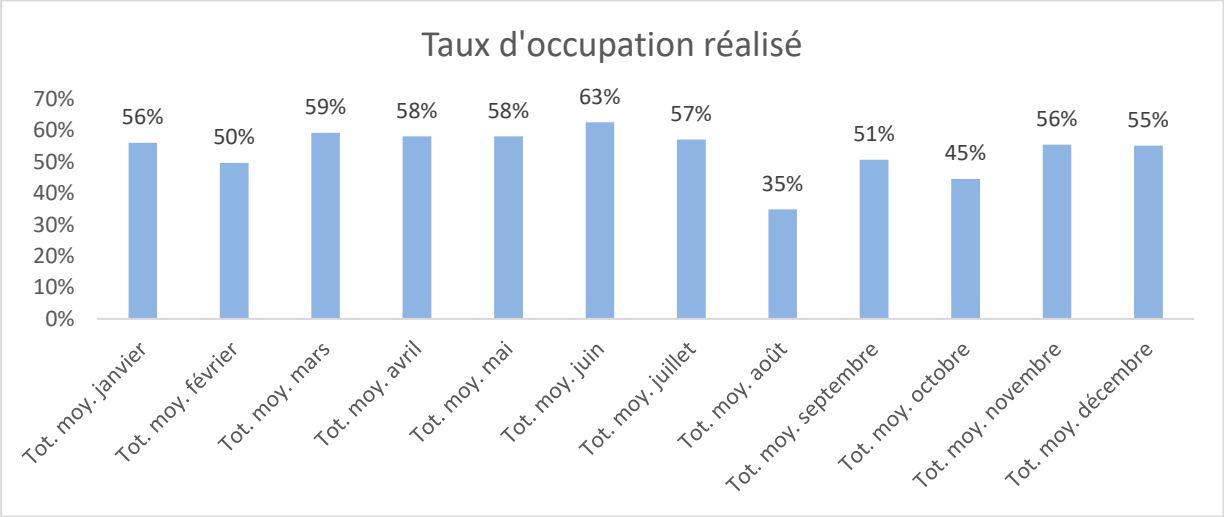
Le taux d'occupation de l'année 2025 est à 63.99% pour un prévisionnel à 70.01%.

Nous rencontrons des difficultés de taux d'occupation suite un manque de demande d'accueil sur notre structure en 2025. Chaque mois le suivi d'activité avec le nombre de places disponibles a été transmis RPE du Gesnois Bilurien. Des échanges constants ont eu lieux concernant des places à pourvoir mais pas de demandes de la part de familles.

Le taux de facturation de l'année 2025 est 109.34% pour un prévisionnel à 106%.

Nous rencontrons des difficultés de taux de facturation suite :

- Au non-respect du délai de prévenance pour l'annonce des congés. Bien que des rappels soient fait à l'approche des vacances pour demander les absences des enfants aux familles, ces dernières ajoutent fréquemment des jours non prévus.
- Les horaires prévus pour les présences des enfants ne sont pas respectés, malgré la souplesse accordée pour revoir les contrat (en septembre, 5 contrats ont été revus à la baisse entraînant une perte quotidienne d'environ 4 heures d'accueil)
- Une fratrie ayant eu un nombre conséquent d'absences maladies



Nous observons un faible taux à partir de septembre. Cela s'explique par les annulations de contrats suite aux attributions pour la rentrée et le manque d'occasionnels puis par les vacances scolaires pour octobre.

Par ailleurs, il existe des difficultés liées aux absences maladies sans occasionnel qui pourraient bénéficier des places libérées.

5.7 LA TARIFICATION

Le taux horaire moyen en 2025 est de 1.89€/heure avec un tarif minimum à 0.41€ et un tarif maximum à 4.39 € par heure.

Sur l'année, 33 familles ont fréquenté la structure, parmi elles 7 ont un tarif de moins d'1€/heure.

Le taux de facturation de l'année 2025 était de 109.34%. Il est supérieur à ce que nous espérions du fait des modifications de contrats des familles et des absences non prévues.

5.8 LA SITUATION GÉOGRAPHIQUE

50 % des enfants fréquentant la structure habitent la commune de Lombron. Les autres viennent de communes alentour.

Communes d'origine des enfants ayant fréquenté la structure en 2025	
Lombron	16
Saint Célerin	5
Saint Corneille	3
Le Breil s/ Mérize	2
Saint Mars la Brière	1
Mamers	1
Montfort le gesnois	1
Savigné l'évêque	1
Sillé-le Phillipe	1
Soulitré	1
Thorigné sur Dué	1
Thorcé en Vallée	1

6 FONCTIONNEMENT PÉDAGOGIQUE

6.1 THÉMATIQUES PÉDAGOGIQUES 2025

Suite à la formation dont a bénéficié l'équipe, une réflexion a été menée pour ce que les choix des jeux et la fréquence de roulement apportent à l'enfant repères, stabilité, confiance pour favoriser la progression. Du fait du changement de gestionnaire prévu en janvier et de départ de la directrice au cours de l'année, nous n'avons pas investi de thème particulier pour l'année écoulée.

Une professionnelle formée au massage bébé a initié une réflexion au sein du groupe de professionnelles autour du bien être des bébés.

6.2 LES ACTIONS DU QUOTIDIEN

- **La motricité libre comme axe fondamental :**

  Importance de la motricité libre que l'on retrouve au quotidien au sein du multi-accueil, ainsi qu'à l'extérieur. Les enfants sont pieds nus et dans des tenues confortables pour se mouvoir.

- **Des jeux autonomes et importance du positionnement du professionnel dans ces temps de jeux.**

- **L'organisation, l'aménagement des espaces de jeux et le roulement de présentation des jeux (en lien avec la formation FM2J)**

- **Des ateliers mis en place par les professionnelles,**

  Des ateliers pâtisserie, massage, créatifs

- **Des évènements pour rythmer l'année :**
  - ✓ Le mardi-gras,
  - ✓ Semaine nationale de la petite enfance,
  - ✓ Chasse aux œufs,
  - ✓ Sortie piscine,
  - ✓ Pique-nique fin d'année,
  - ✓ Les passerelles avec les écoles ont eu lieu pour 3 écoles du territoire.
  - ✓ Semaine du gout,
  - ✓ Goûter de Noel,
  - ✓ Des histoires racontées par une mamie de la crèche

Pour présenter ces axes pédagogiques aux familles, une réunion de rentrée a été organisée et 10 familles ont participé.

6.3 LE TRAVAIL D'ÉQUIPE ET LA MISE EN PLACE DU PROJET ÉDUCATIF

L'équipe doit initier une nouvelle réflexion sur le projet éducatif dans le cadre du passage en micro-crèche à venir et suite aux mouvements de personnel dont la directrice pour se le réapproprier.

Pour cela, les différentes réunions et journées pédagogiques sont un appui important.

Les réflexions sur les espaces de jeux et l'aménagement ont amené à se défaire d'une structure motrice et sensorielle d'intérieur qui prenait trop d'espace, celle-ci à pu bénéficier à une autre creche du territoire disposant d'espace nécessaire.

6.4 PARTENARIATS ET PROJETS POUR LES ENFANTS

Les sorties régulières :

- **Sorties piscines aux sitelles**
- **Certains mercredis : bébé lecteurs à la passerelle à Connerré**
- **Tous les deux mois : intervention d'une mamie pour la lecture.**
- **Spectacle avec Epidaure**
- **Sortie au parc des Sitelles.**
- **La Semaine National Petite Enfance:**

  Une Conférence avec Delphine SENARD (artiste de cirque) à la Passerelle de Connerré. Avec l'appui d'une exposition (qui était aussi présente dans les crèches).

  Le samedi matin : portes ouvertes pour les familles. Le samedi après-midi: spectacle «Comme le vent» par la Compagnie La Croisée des Chemins, suivi d'un gouter

- **Les activités * Gouter de Noël partagé avec les familles, chants de Noël**
- **Pour la Semaine Nationale de la Petite Enfance, des ateliers parent-enfant ont été proposés.**
- **Une fête de fin d'année a été organisée, et préparation d'amuses bouches par les enfants pour conclure l'année dans un temps de convivialité.**

  Tout au long de l'année, nous proposons aux enfants différentes activités afin de développer leurs diverses compétences. Cela passe par la peinture, la pâte à modeler, la motricité, l'éveil musical, le yoga/relaxation, le transvasement…

6.5 LES FORMATIONS RÉALISÉES

Formations et journées pédagogiques :

Pour l'équipe en présentiel :

- Formation pour le nouveau logiciel Inoé : suivi par la directrice sur 2 jours, puis de nouveau pour Clémence.
- Clémence : Formation Montessori 2 jours à Nantes en mars 2025 avec uniformation
- Clémence : Formation « Education à l'alimentation » 2 jours à Nantes en mai 2025 avec uniformation
- Journée pédagogique Léo Lagrange : Formation aux jeux et au jouets et à l'aménagement des espaces et jeux. (FM2J) pour toute l'équipe.
- Lors de la journée pédagogique organisée par le coordinatrice PE du territoire du mois de mars, nous avons eu une intervenante (Mme Sylvie HAYE) sur la thématique des « transmissions »

6.6 LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Les vacataires :

- **Le psychologue** : Nous avons poursuivi notre travail avec Isabelle LERAT. Celle-ci réalise un travail d'analyse des pratiques avec l'équipe entière, et en individuel, et un travail d'observation sur le terrain avec l'équipe. La présence de la psychologue est semestrielle, si nous avons des besoins nous avons la possibilité de la contacter pour échanger avec elle.
- **La RSAI** : La RSAI qui travaillait sur la structure Mélanie Brouté, a changé d'activité en milieu d'année. Son départ à pu être organisé pour trouver une nouvelle professionnelle assurant les missions de RSAI. C'est depuis la rentrée de septembre 2025 Cassandra DAUVERGNE qui assure le suivi sanitaire des enfants, des vaccins, et autres missions d'accompagnement à la parentalité selon les besoins de l'équipe recensé.

6.7 LES ÉCHANGES PROFESSIONNELS

Les réunions d'équipe ont lieu environ deux fois par trimestre en dehors des analyses de pratique.

Une fois par mois la DTPE vient dans la structure pour faire un point individuel sur le suivi d'activité ; les problématiques de fonctionnements, et elle organise des réunions de direction en visioconférence toutes les six semaines pour les échanges entre responsables de crèches.

Des réunions de l'analyse de la pratique pour les directrices ont été mises en place et organisée par le gestionnaire en visio. Elles ont eu lieu en début d'année puis suspendus pour un changement d'interlocuteur (recherche d'un intervenant extérieur Léo Lagrange)

Des temps d'informations sur les process et leur évolution ont pu être proposés (flash teams) Une fois dans l'année, la directrice participe au séminaire LLPE au siège, à Vaulx en Velin.

Cette année le changement de directrice n'a pas permis d'y participer.

Des réunions sont organisées régulièrement par la CDC pour les directrices du territoire et avec la participation du RPE 2 fois par ans.

6.8 LA COMMUNICATION

- Kidizz : blog accessible aux familles accueillies pour suivre la vie à la crèche.
- Site web de la communauté de Commune

LE JARDIN DES P'TITS LOUPS

A

SAINT-CORNEILLE

7 PRÉSENTATION DU MULTI-ACCUEIL

La structure est ouverte de janvier à décembre, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

La capacité d'accueil est de 15 berceaux.

Les périodes de fermeture sont établies à l'avance en accord avec la communauté de commune du gesnois Bilurien afin de répondre au mieux aux besoins des familles du territoire et sont affichées dans la structure. Les familles en sont informées à l'avance et peuvent être accompagnées dans leur recherche de mode de garde pour pallier aux besoins d'accueil durant ces périodes par le Relais Petite Enfance. En 2025

Elle a été fermée :

- 1 semaine pendant les vacances d'avril
- 3 semaines en été
- 1 semaine à Noel
- Les jours fériés et le pont de l'ascension
- 1 journée en mars pour la Communauté de Commune ; 1 journée en juillet avant la fermeture d'été et 1 journée pédagogique LLPE en Juin

Les objectifs de la structure sont les suivants :

- Accompagner l'enfant et sa famille dans le processus de séparation en créant un climat de confiance sécurisant
- Favoriser l'autonomie de l'enfant tout en respectant son propre rythme
- Accompagner l'enfant dans son développement psychique et moteur en s'appuyant sur des supports éducatifs
- Favoriser la socialisation de l'enfant
- Ouverture sur l'environnement au travers de la culture et de la nature

Les différents services :

- **L'accueil Régulier** : Il répond à un besoin d'accueil régulier correspondant à un rythme et une durée prévisible. Les heures d'accueils sont de 7h30 à 18h30.
- **L'accueil Occasionnel** : Il correspond à un rythme et une durée qui ne peuvent se définir à l'avance. Il s'adresse à des enfants déjà inscrits ou non et permet de répondre à un besoin ponctuel.
- **L'accueil D'urgence :** Dans le cadre de l'article L 214-7 du Code de l'action sociale et des familles. Ce type d'accueil sera de courte durée : maximum 1 mois

Nous accompagnerons la famille, en lien avec le Relais Petite Enfance, dans la recherche d'un mode de garde, si l'accueil au sein de l'EAJE ne peut être pérennisé.

8 MOYENS UTILISÉS

8.1 LES LOCAUX

Le multi accueil dispose de deux espaces de vie pour l'accueil des enfants. Ils sont utilisés par l'ensemble des enfants selon les propositions du jour. La salle de vie centrale donne accès aux trois dortoirs regroupant les enfants par âge. L'une des salles est utilisée pour la restauration des plus grands, elle permet aussi certaines activités (motricité, éveil artistique, cuisine) la salle de vie principale donne accès à un extérieur que les enfants investissent au moins une fois par jour (qu'importe la météo).

L'espace de change est commun à l'ensemble des enfants accueillis et communique entre la pièce de vie et la lingerie. On y trouve deux plans de change ainsi que des petites toilettes favorisant l'autonomie de l'enfant.

8.2 L'ÉQUIPEMENT

L'entretien des équipements par la communauté de communes :

- Réparation fuite toilettes
- robinets chauffe-eau lingerie

L'entretien de l'équipement par l'association Léo Lagrange Petite Enfance :

- Les jardins (devant et derrière le multi-accueil) – (chantier d'insertion)
- Achat d'une nouvelle machine à laver
- Chauffe biberon. Matériel de ménage

8.3 LES REPAS

Les repas sont fournis par la résidence Amicie, en liaison chaude. Les repas sont adaptés à chaque tranche d'âge des enfants (lisses, moulinés et morceaux). Les commandes se font chaque semaine. 2 temps ont lieu dans l'année pour échanger sur les repas proposés, et les besoins des établissements (changement frigo, caissons de maintien au froid.)

La livraison est assurée par l'association les ateliers de Brières et du gesnois.

8.4 LES COUCHES

La structure utilise des couches lavables entretenues et lavées par la blanchisserie de l'association « Les ateliers des Brières et du Gesnois ». Cette dernière lave aussi le linge de la structure. L'enfant à son départ, quitte le multi accueil avec une couche écologique jetable fournie par la structure.

9 RESSOURCES HUMAINES AFFECTÉES AUX SERVICES

9.1 LE PERSONNEL DE LA MICRO-CRÈCHE

Au cours de l'année, et en concertation avec la communauté de communes et les services de Protection Maternelle et infantile, l'organigramme de la crèche a été amené à évoluer dans le cadre de départs volontaires à l'initiative de membres de l'équipe.

L'équipe de la micro-crèche est composée de :

- 1 Directeur (Educateur de Jeunes Enfants) : BOUCHER Anaïs jusqu'au 31 juillet remplacée par CROCQ Kiéran, (35h dont 17h30 administratif minimum).
- 2 Auxiliaires de Puériculture : LALLOUET Déborah (35h), FOURNIGAULT Elisa (24h – CDD)
- 3 Animatrices petite enfance (CAP Petite Enfance) : MORIETTE Audrey (35h), DENIAU Laetitia (35h) et GREGOIRE Coralie (28h sans le lundi)
- 1 Agent d'entretien : DAVID Nathalie (12h) – remplacée suite à arrêt long par KOLARIK Angelica (12h)

En début d'année, un poste d'adjointe était occupé par ROBIN Marie, qui a quitté ses fonctions fin février 2025. Ses heures de terrain ont été scindées, quelques heures ont été attribuées à une professionnelle en temps partiel initialement, et dans le cadre de l'évolution de l'agrément en micro crèche en septembre 2026, le poste a été pourvu par une AP en CDD (FOURNIGAULT Elisa)

Les stagiaires : Un partenariat avec la Croix Rouge a permis l'accompagnement de 3 stagiaires Auxiliaire de Puériculture. Il y a eu également l'accompagnement de 6 stagiaires CAP Petite Enfance.

L'équipe prend le temps d'accompagner, de former les stagiaires pour que ces dernières repartent avec une réflexion autour de l'accueil du jeune enfant dans sa globalité (importance de la motricité libre, du langage verbal et non verbal pour le jeune enfant).

Certaines des professionnelles actuelles ont été, il y a de cela plusieurs années, des stagiaires bien accompagnées au sein de ce multi accueil et elles ont à cœur de pérenniser cet accompagnement qui leur a été important.

9.2 ABSENCE DU PERSONNEL

Les absences des professionnels (congés, arrêts maladie, formation) ont été remplacées ou palliées par l'équipe (heures supplémentaires)

Nous constatons de manière générale que le recrutement est une problématique centrale dans la petite enfance : difficultés pour trouver des remplaçantes, difficultés d'avoir des salariées expérimentées, nous avons veillé à fidéliser les remplaçantes.

9.3 CONDITIONS DE TRAVAIL

Au cours de l'année 2025, Nous avons pu respecter le taux d'encadrement règlementaire en organisation 1 professionnelle pour 6 enfants.

Respect de la proportion du nombre de professionnelles diplômées.

Le planning à été re travaillé en septembre avec l'arrivée du nouveau directeur et en accord avec l'équipe pour renforcer l'équilibre vie personnelle vie professionnelle

Par ailleurs, cette année 2025, nous avons connu un changement en passant Léo Lagrange Petite Enfance.

Le siège social est à Vaulx en Velin avec des services support sur la partie comptabilité, ressources humaines, contrôle de gestion.

Cela a impliqué des changements pour la direction : nouveau logiciel, des nouveaux process, de nouvelles missions, de nouveaux interlocuteurs. Et des changements pour l'équipe concernant la proximité (ancien fonctionnement plus familiale.

La responsable (DTPE) est issue du milieu de la petite enfance avec une expérience conséquente en tant que directrice de crèche. Elle propose un suivi mensuel afin de faire un point sur l'activité de la structure et les potentielles difficultés rencontrées. Elle apporte son concours pour la prise en main des protocoles et procédures ayant évolué, elle a pour mission d'accompagner les directrices à leur prise en main.

10 INDICATEURS D'EXPLOITATION

10.1 L'ACTIVITÉ

Pour l'année 2025 nous avons changé de logiciel avec le nouveau gestionnaire.

Tout accueil confondu, 35 enfants ont été accueillis au sein du multi-accueil. Ce qui correspond à 35 familles. Les familles d'enfants scolarisés ont pu mettre fin à leurs contrats avant le 31 août 2025.

27 495 heures facturées pour 26 129 heures réalisées sur l'année 2025.

Les éléments de perturbation de l'année :

- Un congé maternité commencé en arrêt maladie trois mois avant.
- Le départ de l'adjointe et de la directrice.
- Les arrêts longs de l'agent d'entretien qui n'a pas toujours été remplacée.

Le lave-vaisselle qui a rendu l'âme en septembre et qui sera remplacé courant février 2026.

Les familles : Les besoins des familles en évolution, changement de l'utilisation du mode de garde, peu de besoins les matins et soirs (7h30-8h30 et 17h30-18h30). Lors de la commission d'attribution, Madame BOUCHER a veillé à ce que les places attribuées remplissent l'amplitude horaire du multi-accueil mais 2 désistements et 2 enfants rentrant à l'école en janvier 2026 ont changé l'organisation de la structure. Certains contrats avaient été modifiés avant la rentrée de septembre et beaucoup d'enfants (7) étaient des bébés de moins de 7 mois au 1er septembre ce qui a nécessité un accompagnement de chaque instant pour l'équipe. Nous avons réadapté certains contrats pour être au plus juste suite à des changements de situations professionnelles.

L'équipe a fait preuve de beaucoup de souplesse et de compréhension.

10.2 NOMBRE D'HEURES ET TAUX D'OCCUPATION

Pour une meilleure organisation, un système de pré-inscription est mis en place à chaque 15 du mois pour les accueils occasionnels. Les familles demandent par mail au directeur qui répond selon les demandes et la possibilité de la crèche.

Nombre d'heures maximales	Taux d'occupation	Taux de facturation	Taux de rotation	Tarif moyen
	77.89%	105.23%	2.27	2.01 euros

Evolution des planchers et plafonds appliqués par la CNAF

	2024	Janvier 2025	Septembre 2025	Janvier 2026
Plancher CNAF	765.77 euros	801 euros	801 euros	
Plafond CNAF	7 000 euros	7 000 euros	8 500 euros	
Plafond CAPG	7 883 euros	7 883 euros	8 500 euros	

10.3 NOMBRE D'INSCRITS

Les contrats réguliers s'obtiennent par le biais de la Commission d'Attribution des Places ayant lieu en Mars et septembre de chaque année.

Lors de cette commission, les besoins des familles sont enregistrés afin de planifier les amplitudes de présence des enfants ainsi que le roulement de l'équipe professionnelle. Les contrats peuvent aller de 1 journée à 5 journées par semaine.

En 2025, nous avons eu 27 enfants en contrat régulier.

La réservation des occasionnels passe par le RPE qui retransmet au multi-accueil les informations de la famille. Selon les possibilités d'accueil, un contrat est créé puis aux alentours du 17 du mois, une communication est faite aux familles pour leur transmettre le jours de réservation disponibles pour le mois suivant. Cela permet aux familles de bénéficier d'une à deux journées par semaine. C'est apprécié des familles et cela favorise une organisation pour elles et l'équipe professionnelle de la structure.

En 2025, nous avons eu 17 enfants en contrat d'accueil occasionnel.

10.4 TABLEAU RÉCAPITULATIF DU SUIVI D'ACTIVITÉ

HEURES RÉALISÉES

Total Heures Réalisées	2 449,00	2 407,00	2 556,50	1 935,00	2 179,50	2 562,50	2 639,50	463,50	2 540,50	2 238,50	2 361,00	1 796,50	26 129,00
Heures Régulières CAF	2 201,00	2 014,00	2 255,00	1694,50	1805,50	2 070,50	2 184,50	352,50	2 403,50	1901,50	2 148,50	1580,00	22 611,00
Heures occasionnelles CAF	84,50	257,50	147,50	139,00	242,50	331,00	335,50	111,00	137,00	337,00	212,50	216,50	2 551,50
Heures Régulières MSA	163,50	135,50	154,00	101,50	131,50	161,00	119,50	-	-	-	-	-	966,50
Heures Occasionnelles MSA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00

HEURES FACTURÉES

Total Heures Facturées	2 586,00	2 514,00	2 635,50	2 014,50	2 283,00	2 688,00	2 787,50	539,50	2 556,00	2 445,00	2 470,50	1 975,50	27 495,00
Heures Régulières CAF	2 333,50	2 117,50	2 330,50	1770,50	1904,00	2 187,50	2 326,00	428,50	2 428,00	2 108,00	2 258,00	1759,00	23 951,00
Heures occasionnelles CAF	84,50	257,50	147,50	139,00	242,50	331,00	335,50	111,00	128,00	337,00	212,50	216,50	2 542,50
Heures Régulières MSA	168,00	139,00	157,50	105,00	136,50	169,50	126,00	-	-	-	-	-	1001,50
Heures Occasionnelles MSA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00

PARTICIPATION USAGERS

Total participation des familles	5 632,33	5 458,42	5 706,13	4 366,29	4 848,70	5 464,04	5 842,35	1 125,35	4 678,98	4 348,47	4 318,02	3 385,09	55 174,17
Heures Régulières CAF	5 069,54	4 669,51	5 140,40	3 932,57	4 190,26	4 562,74	5 034,90	943,82	4 512,70	3 899,79	4 122,71	3 179,43	49 258,37
Heures occasionnelles CAF	105,83	410,83	137,33	148,12	287,16	440,26	464,73	181,53	166,28	448,68	195,31	205,66	3 191,72
Heures Régulières MSA	456,96	378,08	428,40	285,60	371,28	461,04	342,72	-	-	-	-	-	2 724,08
Heures Occasionnelles MSA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00

Pour information : ces données proviennent du logiciel Inoé. Les enfants sont parfois inscrits en accueil régulier et agrémentent leurs contrats de présences occasionnelles, cela n'apparaît pas dans les données retranscrites. L'accueil occasionnel a su se maintenir en 2025 malgré le peu de demandes. Il n'y a plus de vrai « liste d'attente » concernant ces demandes. L'accueil régulier est plus représenté du fait de contrats court selon les besoins des familles.

Afin de favoriser un équilibre pour l'enfant et sa famille, nous avons proposé aux familles qui débutaient la scolarité en janvier en Très Petite Section de maternelle, un accueil périscolaire les mercredis à partir du 1er janvier 2026. Les différents modes d'accueil restent équilibrés dans le quotidien avec la possibilité de répondre aux différentes demandes.

Nous constatons cependant des chutes d'activité durant les vacances scolaires et les mercredis non compensées par les accueils occasionnels. A cela, nous avons trouvé la solution de proposer l'accueil périscolaire les mercredis (et lors des vacances scolaires à partir de janvier 2026)

Les liens avec le RPE se poursuivent par le biais de leurs ateliers les vendredis matin dans la seconde salle de vie du multi-accueil.

10.5 L'ATTRIBUTION DES PLACES

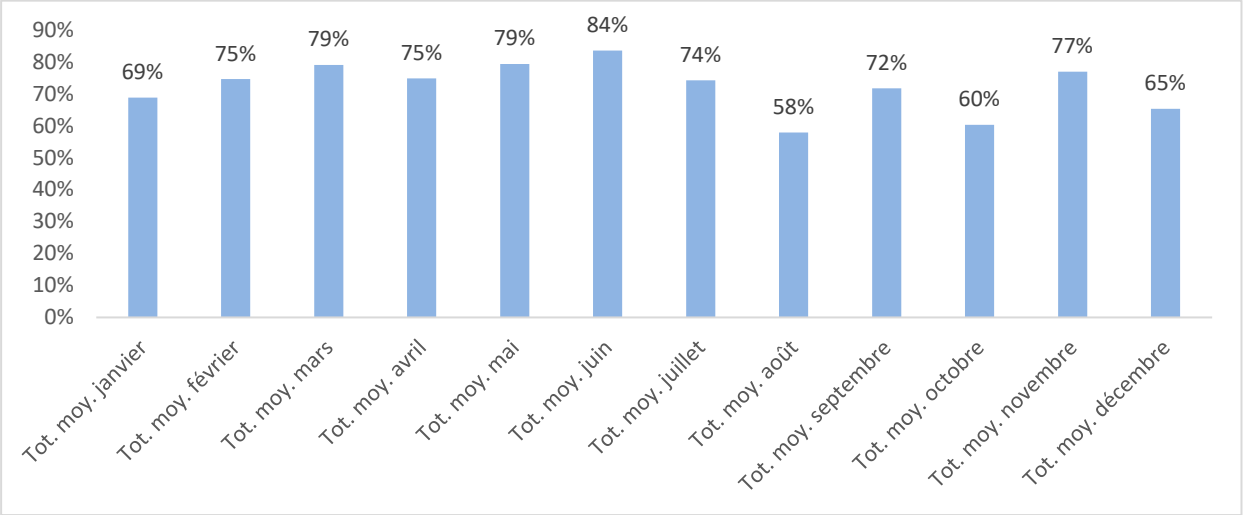
Une commission d'attribution des places en concertation avec la collectivité, la micro crèche et le relais petite enfance s'est réunie. L'objectif de garantir la concordance entre les engagements pris par la fédération et la communauté de communes, et permettre une meilleure compréhension des demandes/ besoins des familles. Les places sont attribuées prioritairement aux familles habitants sur le territoire et sont attribuées par un système de points. Les habitants des communes alentours ne bénéficiant pas de structure collective. Une exception est faite pour une famille de la commune de Duneau dont l'enfant avait été envoyé par la PMI et qui a maintenant un suivi au CAMSP.

10.6 LE TAUX D'OCCUPATION

Le taux d'occupation facturé de l'année de 2025 est de 77.89%

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total réel
Taux facturation (en %)	105,59	104,45	103,09	104,11	104,75	104,90	105,61	116,40	100,61	109,22	106,64	109,95	**105,23**
Taux occupation / heures facturées Avec modu-lation (en %)	73,93	79,06	82,88	79,19	84,46	88,98	79,69	67,86	73,07	66,96	81,78	73,09	**77,89**

Le taux d'occupation réalisé mensuel



Les périodes de vacances scolaires sont des moments avec une baisse sensible d'activité. Malgré le travail d'anticipation de la direction pour préparer ces moments (proposition a d'autres enfants les places disponibles ; ré organisation des plannings de l'équipe) ; il reste des familles qui ne respectent pas le délai de prévenance ou qui ne préviennent pas de l'absence de leur enfant ce qui amène une petite augmentation du taux de facturation.

10.7 LA TARIFICATION

Sur l'année, 35 familles ont fréquenté la structure, le taux horaire moyen est de 2.27€/heure, avec un tarif minimum à 0.41€ de l'heure et un maximum à 4.07€ de l'heure. Parmi ces familles, 4 ont eu un tarif de moins d'un euro par heure et 1 famille était sous le régime MSA. (1 enfant)

REVENU	Nb	%
De 0 à 1000	3	9%
De 1000 à 2000	4	11%
De 2000 à 3000	1	3%
De 3000 à 4000	8	23%
De 4000 à 5000	11	31%
De 5000 à 6000	7	20%
De 6000 à 7000	1	3%
TOTAL	35	100%

Taux de facturation

Le taux de facturation de l'année 2025 étant de 105.23%

10.8 LA SITUATION GÉOGRAPHIQUE

100 % des enfants fréquentant la structure habitent la communauté de communes du gesnois Bilirien.

Communes d'origine des enfants ayant fréquenté la structure en 2025	
Saint Corneille	23
Savigné l'évêque	6
Thorcé en vallée	2
Sillé-le-Philippe	1
Saint Célerin	1
Lombron	1
Saint Mars la Brière	1
TOTAL	35

11 FONCTIONNEMENT PÉDAGOGIQUE

11.1 THÉMATIQUES PÉDAGOGIQUES 2025

Il n'y avait pas de thème choisi pour 2025. Néanmoins, les professionnelles de l'équipe ont développé des ateliers en lien avec leurs envies et leurs aptitudes. Elles les ont réalisées avec les enfants de manière construite et encadrée. Exemple : les ateliers de médiations animales : Intervention en cours de 2e trimestre d'un prestataire qui a favorisé la sensibilisation du jeune public au contact animal. Des sorties au Zoo et dans une ferme pédagogique ont renforcé l'implication de l'équipe dans ces projets réfléchis.

La communication gestuelle associée à la parole a été amenée par l'une de professionnelle de la crèche après que celle-ci se soit formée : pratique régulière et en cohérence avec les actions du quotidien, sensibilisation des familles avec des cartes signe et propositions de chansons signées (représentation lors du spectacle de fin d'année en décembre à la fête de Noel devant toutes les familles). Cette pratique diminue la frustration et permet une meilleure communication pour les enfants.

La place du jeu dans le multi accueil. Suite à la formation dont a bénéficié l'équipe (FM2J), une réflexion a été menée pour ce que les choix des jeux et la fréquence de roulement apportent à l'enfant repères, stabilité, confiance pour favoriser la progression

Le thème de l'année 2026 « les voyages » entame le processus de développement et d'épanouissement de l'équipe qui s'ouvre à Léo Lagrange après une année 2025 riche en rebondissements.

11.2 LES ACTIONS DU QUOTIDIEN

- **La motricité libre comme axe fondamental :**

  Importance de la motricité libre que l'on retrouve au quotidien au sein du multi-accueil, ainsi qu'à l'extérieur. Les enfants sont pieds nus et dans des tenues confortables pour se mouvoir.

- **Des jeux autonomes et importance du positionnement du professionnel dans ces temps de jeux.**

- **L'organisation, l'aménagement des espaces de jeux et le roulement de présentation des jeux (en lien avec la formation FM2J)**

- **Des ateliers mis en place par les professionnelles,**

  Des ateliers cuisines avec partage aux familles (galette des rois et reines / chandeleur / goûter d'anniversaire / café parents / journée à thème / Semaine nationale de la petite enfance sur la prise de risque.)

  Des chansons signées et des lectures d'histoires pour accompagner les enfants au quotidien,

  Des ateliers Snoezelen

  La place du livre, des temps histoires, des temps comptines avec la rencontre de la bibliothèque de Saint Corneille

- **Des évènements annuels :**

  Sortie de fin d'année (zoo), spectacle de Noël, journées passerelles avec le périscolaire de Savigné-L'Evêque ont permis d'accompagner les enfants dans la suite de la crèche qu'allait être l'école maternelle.

Pour présenter ces axes pédagogiques aux familles, une réunion de rentrée, dans la première semaine d'octobre 2025, a été organisée et fut une réussite puisque 11 familles y ont participé.

Le travail d'équipe et la mise en place du projet éducatif : Les réflexions sur les espaces de jeux et l'utilisation de l'espace extérieur sont très concrètes : l'usage et l'investissement sur certains jeux (tels que les porteurs) est plus limité et cadré, car nous avons constaté par le passé qu'il pouvait engendrer des conflits entre enfants (une réflexion sur le fait de réinvestir une commande pour en avoir suffisamment). Une problématique s'est également posée au sujet d'avoir un abri pour les jeux d'extérieur car le matériel s'abime très vite au gré de la météo.

Des investissements ont pu être fait avec le soutien financier de la CAF pour du matériel sensoriel et de la vaisselle, en attendant une structure de motricité pour 2026.

11.3 PARTENARIATS ET PROJETS POUR LES ENFANTS

Les sorties régulières :

- **Les sorties Bibliothèque :**

  Nous avons construit sur la fin d'année 2025, un partenariat avec la bibliothèque de Saint Corneille afin de s'y rendre 1 fois par mois le mercredi et d'y emprunter une dizaine de livres par venue. La bibliothèque étant très petite, il s'agit d'un temps investi pour 4 enfants et 2 professionnelles.

- **Sorties à la Boulangerie :**

  Une relation privilégiée avec la boulangerie de Saint Corneille s'est construite également.

  Deux fois par semaine, les enfants se rendent à la boulangerie pour aller y chercher le pain. Nous avons commencé par 1 fois par semaine, cette petite sortie, afin d'observer le comportement des enfants. L'objectif est de passer à 2 fois par semaine en 2026.

- **Sorties Piscine**

  Pour les enfants de 2 ans et plus, par groupe de 3 ou 4 avec 2 professionnelles, 1 fois par mois, une découverte du milieu aquatique à la piscine de Montfort était proposée. Ce projet a vécu de février à juillet. Nous n'avons pas pu faire perdurer ce projet par manque de véhicule permettant le transport de 3 à 4 enfants ainsi que 2 professionnelles en même temps.

- **La Semaine National Petite Enfance par la CDC à destination des familles :**

  Une Conférence avec Delphine SENARD (artiste de cirque) à la Passerelle de Connerré. Avec l'appui d'une exposition (qui était aussi présente dans les crèches).

  Le samedi matin : portes ouvertes pour les familles. Le samedi après-midi: spectacle «Comme le vent» par la Compagnie La Croisée des Chemins, suivi d'un gouter

- **Les activités**

  Tout au long de l'année, nous proposons aux enfants différentes activités afin de développer

11.4 LES FORMATIONS RÉALISÉES

Pour la direction :

- Formation Inoé en Janvier pour Anaïs BOUCHER
- Nouveau directeur (septembre)
- Utilisation du logiciel de pointage facturation familles INOE (décembre Kieran CROCQ)

Journées pédagogiques :

- CDC : les transmissions (intervenante Sylvie HAYE)
- LLPE : Formation aux métiers du jeu et du jouet
- Une journée à été destinée à travailler sur le porjet de l'équipe, la cohesion déquipe

11.5 LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Les vacataires

- **Le psychologue pour les Analyses de pratiques** : l'équipe a souhaité changer d'intervenant cette année. Arthur GUERY a réalisé un travail d'analyse des pratiques avec l'équipe de Saint Corneille. Les dates d'analyse de la pratique ont été concentrées sur une courte période (temps de recrutement d'une personne et lien avec ses autres contraintes. Les mouvements dans l'équipe auraient invité à une autre répartition du suivi. Du fait d'un congé paternité, monsieur GUERY a souhaité interrompre ses missions auprès de la structure.

- **La RSAI** : qui intervient 20h/an pour les protocoles/les exercice de sécurité. La mission à été réalisée pa Mme Broute Mélanie jusqu'en juillet 2025 puis Mme DAUVERGNE Cassandra de septembre à décembre.

11.6 LES ÉCHANGES PROFESSIONNELS

Marion DEPARIS a mis en place un accompagnement mensuel en présentiel sur la structure plus visios selon les besoins. Des points réguliers permettent le suivi des objectifs et des actions mis en place au sein du multi accueil. Des réunions de l'analyse de la pratique pour les directrices sont mises en place en visio, ainsi que des réunions de directeurs du territoire accompagne par Mme DEPARIS.

Des réunions d'équipe mensuelles ont lieu afin de suivre l'avancée des différents projets portés par l'équipe et transmettre les différentes informations de Léo Lagrange Petite Enfance.

Des temps d'informations sur les process et leur évolution ont pu être proposés (flash teams directeur)

Une fois dans l'année, le directeur participe au séminaire LLPE au siège, à Vaulx en Velin.

Des réunions sont organisées régulièrement par la CDC pour les directrices du territoire et avec la participation du RPE 2 fois par ans.

11.7 LA COMMUNICATION

- **Kidizz : blog accessible aux familles accueillies pour suivre la vie à la crèche.**

- **Site web de la communauté de Commune**

- **Article concernant le multi accueil de Saint Corneille**

  Focus sur les multi accueils Léo Lagrange Petite enfance dans la Sarthe

  Léo Lagrange Petite enfance poursuit son développement avec de nouveaux équipements d'accueil du jeune enfant (EAJE) dans la Sarthe (72). Depuis janvier dernier, 3 nouvelles crèches ont rejoint le réseau Léo et ce sont actuellement 5 structures qui sont gérées par notre mouvement dans ce département et une 6è à venir. Marion DEPARIS, coordinatrice petite enfance, nous présente ces structures et Anaïs Boucher, directrice de la crèche Le jardin des p'tits loups à Sainte-Corneille (72), nous parle des spécificités de son EAJE.

Actuellement, 1 micro-crèche et 4 crèches sont gérées par LLPE dans la Sarthe :

- *Pomme de reinette à Pruillé-le-Chétif,*
- *Les Quéniaux à Lombron,*
- *Le Mille-pattes à Montfort-le-Gesnois*
- *La Maison des Lutins à Connerré*
- *Le Jardin des p'tits loups à Sainte-Corneille*

En tout, 30 salarié·es travaillent au sein de ces structures pour un total de 79 places. En 2026, une sixième crèche rejoindra LLPE dans ce département.

Implication des parents dans la vie de la crèche à Sainte-Corneille

Le jardin des p'tits loups accueille 15 jeunes enfants au cœur du village de Sainte-Corneille. Anaïs a participé à la création de la crèche en 2016 et se rappelle de la volonté de l'équipe, dès le départ, d'impliquer les parents dans la vie de l'établissement : « dès l'intégration, nous expliquons aux parents que la crèche est la 2e maison de leur enfant car ils vont passer beaucoup de temps avec nous. Il est donc très important que les parents s'y sentent bien aussi. S'ils nous connaissent et nous comprennent, ils auront confiance en nous. »

Plusieurs événements conviviaux avec les parents rythment l'année :

- *La réunion de rentrée en septembre*
- *Le Noël des familles : l'équipe conçoit et joue un spectacle puis offre les boissons lors d'un apéritif dinatoire et les parents complètent avec leurs préparations culinaires*
- *La galette des rois en janvier*
- *La visite au zoo et son pique-nique avant l'été*
- *La fête de l'été avec l'année dernière un barbecue.*

Convivialité, échanges entre parents et valorisation des talents !

En complément, les parents sont invités régulièrement à des soirées d'échanges sur des sujets de leur choix. « Ils viennent avec leurs questions, une professionnelle et la psychologue sont là pour animer mais l'idée est bien que les parents partagent leurs expériences respectives » précise la directrice de la crèche.

Par ailleurs, les talents des parents sont mis à l'honneur : celui ou celle qui le souhaite peut partager son talent avec les enfants de la crèche ! Une mère qui travaille dans le secteur de l'écologie et de l'environnement a animé un atelier créatif « land art », à partir d'une collecte de végétaux en pleine nature. Des parents musiciens réfléchissent à co-construire avec les professionnelles un spectacle pour les tout-petits. Et un grand-père a réalisé un concert avec son groupe de musique !

« Cette belle ambiance entre nous tous et essentielle et contribue à la qualité de notre accueil… »

« Nous sommes une équipe très soudée, joyeuse et nous nous entendons très bien avec les familles. Cette relation de confiance est vraiment importante car elle permet aussi de dédramatiser des moments difficiles. Cette belle ambiance entre nous tous et essentielle et contribue à la qualité de notre accueil de tous les enfants » conclut Anaïs.

Permettre aux parents de trouver leur place au sein de la crèche est essentielle pour un accueil et un accompagnement de qualité des jeunes enfants et de leur famille. Qu'il s'agisse d'activités conviviales dans l'établissement, de sorties, d'ateliers d'échanges ou de partage du quotidien à la crèche : toutes les occasions sont bonnes pour développer les liens avec les parents ! Et c'est bien ce que s'appliquent à mettre en œuvre toutes les équipes de Léo Lagrange Petite enfance !

COMPTES

&

ANNEXES

12 LES COMPTES DE LA DÉLÉGATION

La société applique le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général, sous réserve des dispositions spécifiques prévues par le règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels complété par le règlement ANC n°2022-06 applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

12.1 MÉTHODES ET ÉLÉMENTS DE CALCUL

La Fédération Léo Lagrange développe des activités dans les secteurs de l'animation, la petite enfance et la formation pour le compte de collectivités territoriales sur l'ensemble du territoire national. Son organisation lui permet de répondre au mieux aux exigences de gestion d'un service public délégué.

La Fédération Léo Lagrange regroupe l'ensemble de ces activités par métier au sein de trois structures juridiques autonomes et sept sociétés par actions simplifiées (à associé unique) appartenant au périmètre économique de la Fédération Léo Lagrange.

L'interlocuteur direct du délégant est la SASU Léo Lagrange Petite Enfance AURA NORD qui assume la responsabilité de la mission qui lui est confiée.

Au niveau local, et dans un souci à la fois de décentralisation et de proximité vis à vis des usagers, le dispositif délégué constitue un site avec un directeur affecté et une équipe permanente de professionnels salariés.

La décentralisation et la mutualisation des fonctions aux niveaux les mieux adaptés constituent une caractéristique essentielle des modalités d'intervention de la Fédération Léo Lagrange et de ses établissements.

Dans ce cadre, les fonctions sont réparties de la façon suivante :

- Les fonctions opérationnelles sur le site ;
- Les fonctions de pilotage sur la délégation régionale ;
- Les fonctions administratives, financières et sociales au niveau du siège administratif.

L'organisation du système d'information comptable correspond à cette répartition des fonctions. Elle permet d'enregistrer au niveau approprié les produits et les charges affectables directement au site en gestion déléguée ou relevant des charges incombant au siège administratif.

Le compte-rendu financier relatif à un contrat de Délégation de Service Public, établi sous la responsabilité de la structure délégataire, regroupe l'ensemble des produits et des charges imputables à ce contrat, selon les règles exposées ci-dessous.

12.2 ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT

PRODUITS

Les produits inscrits dans le compte rendu financier regroupent l'ensemble des produits d'exploitation comptabilisés en application du contrat :

- La participation des usagers des services,
- La participation financière du délégant prévue au contrat,
- La Prestation de Service Unique (PSU) versée par la CAF ou la MSA.

CHARGES

Les charges inscrites dans le compte rendu financier comprennent :

- **Les charges directes**, exclusivement imputables au contrat,
- **Les charges calculées** affectées au contrat,
- **Les charges réparties** : la quote-part, imputable au contrat, des charges communes.

Les charges directes comprennent les dépenses courantes d'exploitation engagées par l'équipe opérationnelle du site :

- Les achats de biens et services,
- Les services externes,
- Les charges de personnels et taxes, etc…

Les charges calculées sont les charges calculées, selon des critères économiques, au titre des investissements et sont affectées à chaque site selon l'utilisation faite des investissements.

Les charges réparties sont comptabilisées au prorata des produits d'exploitation des services ou du personnel affecté. Elles concernent les fonctions de direction et de pilotage, de traitements administratifs et comptables, de gestion sociale des personnels, de contrôle de gestion et de commissariat aux comptes.

12.3 COMPTE DE RÉSULTAT

Cf. ci-après

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072684-20260924-2026_09_082-DE
en date du 01/10/2026 ; REFERENCE ACTE : 2026_09_082

Publié le : 22/10/2026

LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE

Exercice clos le : 31/12/2025

GESNOIS BILURIEN - LOMBRON

COMPTE DE RÉSULTAT

		31/12/2025 Total	31/12/2024 Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Participation des usagers		52 840	
Participation de la collectivité		173 964	
Prestations de services		194 562	
dont CAF - Bonus Territoire		*51 339*	
Autres prestations			
MONTANT NET DES PRODUITS D'EXPLOITATION		**421 366**	**-**
Production stockée		-	-
Production immobilisée		-	-
Subventions d'exploitation		-	-
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		-	-
Cotisations		-	-
Autres produits		-	-
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)	**(I)**	**421 366**	**-**
CHARGES D'EXPLOITATION			
Alimentation		8 596	
Depenses activités		3 303	
Produits d'entretien - Hygiène		3 966	
Redevance locaux		11 400	
Entretien et maintenance		9 352	
Rémunération du délégataire		30 669	
Autres achats et charges externes		21 289	
Impôts, taxes et versements assimilés		28 640	-
Salaires et traitements		239 503	-
Charges sociales		64 762	-
Autres charges de personnel		-	-
Dotations aux amortissements sur immobilisations		746	-
Dotations aux provisions sur immobilisations		-	-
Dotations aux provisions sur actif circulant		-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges		664	-
Autres charges			
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (3)	**(II)**	**422 890**	**-**
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**(I-II)**	**- 1 523**	**-**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
Excédent attribué ou déficit transféré	(III)	-	-
Déficit supporté ou excédent transféré	(IV)	-	-
PRODUITS FINANCIERS			
De participations (4)		-	-
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)		-	-
Autres intérêts et produits assimilés (4)		-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges		-	-
Différences positives de change		-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	**(V)**	**-**	**-**
CHARGES FINANCIÈRES			
Dotations aux amortissements et aux provisions		-	-
Intérêts et charges assimilées (5)		-	-
Différences négatives de change		-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	**(VI)**	**-**	**-**
2 - RÉSULTAT FINANCIER	**(V-VI)**	**-**	**-**
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	**(I-II+III-IV+V-VI)**	**- 1 523**	**-**

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072684-20260924-2026_09_082-DE
en date du 01/10/2026 ; REFERENCE ACTE : 2026_09_082

Publié le : 22/10/2026

LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE

Exercice clos le : 31/12/2025

GESNOIS BILURIEN - LOMBRON

COMPTE DE RÉSULTAT

		31/12/2025 Total	31/12/2024 Total
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion		-	-
Sur opérations en capital		-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges		-	-
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	**(VII)**	**-**	**-**
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion		-	-
Sur opérations en capital		-	-
Dotations aux amortissements et aux provisions		-	-
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	**(VIII)**	**-**	**-**
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**(VII-VIII)**	**-**	**-**
Impôts sur les bénéfices	(IX)	-	-
TOTAL DES PRODUITS	**(I+III+V+VII)**	**421 366**	**-**
TOTAL DES CHARGES	**(II+IV+VI+VIII+IX)**	**422 890**	**-**
5 - SOLDE INTERMEDIAIRE		**- 1 523**	**-**
+ Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs		-	-
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		-	-
6 - EXCEDENT OU DEFICIT		**- 1 523**	**-**
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont redevances sur crédit-bail mobilier			
dont redevances sur crédit-bail immobilier			
(3) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(4) dont produits concernant des entreprises liées			
(5) dont intérêts concernant des entreprises liées			

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Produits		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL		
Charges		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole		
TOTAL		

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072684-20260924-2026_09_082-DE
en date du 01/10/2026 ; REFERENCE ACTE : 2026_09_082

Publié le : 22/10/2026

LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE

Exercice clos le : 31/12/2025

GESNOIS BILURIEN - SAINT CORNEILLE

COMPTE DE RÉSULTAT

		31/12/2025	31/12/2024
		Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Participation des usagers		55 174	
Participation de la collectivité		97 252	
Prestations de services		193 907	
dont CAF - Bonus Territoire		*42 783*	
Autres prestations			
MONTANT NET DES PRODUITS D'EXPLOITATION		**346 333**	**-**
Production stockée		-	-
Production immobilisée		-	-
Subventions d'exploitation		-	-
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		-	-
Cotisations		-	-
Autres produits		-	-
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)	**(I)**	**346 333**	**-**
CHARGES D'EXPLOITATION			
Alimentation		14 887	
Depenses activités		1 899	
Produits d'entretien - Hygiène		3 619	
Redevance locaux		-	
Entretien et maintenance		7 713	
Rémunération du délégataire		23 721	
Autres achats et charges externes		23 357	
Impôts, taxes et versements assimilés		20 788	-
Salaires et traitements		183 692	-
Charges sociales		40 592	-
Autres charges de personnel		-	-
Dotations aux amortissements sur immobilisations		901	-
Dotations aux provisions sur immobilisations		-	-
Dotations aux provisions sur actif circulant		-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges		55	-
Autres charges			
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (3)	**(II)**	**321 223**	**-**
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**(I-II)**	**25 110**	**-**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
Excédent attribué ou déficit transféré	(III)	-	-
Déficit supporté ou excédent transféré	(IV)	-	-
PRODUITS FINANCIERS			
De participations (4)		-	-
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)		-	-
Autres intérêts et produits assimilés (4)		-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges		-	-
Différences positives de change		-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	**(V)**	**-**	**-**
CHARGES FINANCIÈRES			
Dotations aux amortissements et aux provisions		-	-
Intérêts et charges assimilées (5)		-	-
Différences négatives de change		-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	**(VI)**	**-**	**-**
2 - RÉSULTAT FINANCIER	**(V-VI)**	**-**	**-**
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	**(I-II+III-IV+V-VI)**	**25 110**	**-**

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072684-20260924-2026_09_082-DE
en date du 01/10/2026 ; REFERENCE ACTE : 2026_09_082

Publié le : 22/10/2026

LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE

Exercice clos le : 31/12/2025

GESNOIS BILURIEN - SAINT CORNEILLE

COMPTE DE RÉSULTAT

		31/12/2025 Total	31/12/2024 Total
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion		-	-
Sur opérations en capital		-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges		-	-
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	**(VII)**	**-**	**-**
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion		-	-
Sur opérations en capital		-	-
Dotations aux amortissements et aux provisions		-	-
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	**(VIII)**	**-**	**-**
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**(VII-VIII)**	**-**	**-**
Impôts sur les bénéfices	(IX)	-	-
TOTAL DES PRODUITS	**(I+III+V+VII)**	**346 333**	**-**
TOTAL DES CHARGES	**(II+IV+VI+VIII+IX)**	**321 223**	**-**
5 - SOLDE INTERMEDIAIRE		**25 110**	**-**
+ Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs		-	-
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		-	-
6 - EXCEDENT OU DEFICIT		**25 110**	**-**
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont redevances sur crédit-bail mobilier			
dont redevances sur crédit-bail immobilier			
(3) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(4) dont produits concernant des entreprises liées			
(5) dont intérêts concernant des entreprises liées			
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Produits			
Bénévolat			
Prestations en nature			
Dons en nature			
TOTAL			
Charges			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

12.4 COMPTE DE RÉSULTAT – RÉEL 2025

Cf. ci-après & version excel ci-jointe

COMPTE DE RESULTAT - REEL
LOT N° 2 : MULTI ACCUEIL "Les Queniaux" Lombron
Gestion et exploitation de l'EAJE
COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GESNOIS BILURIEN

CHARGES	MONTANT ANNUEL 2025	PRODUITS	MONTANT ANNUEL 2025
ACHATS			
Produits pharmaceutiques	64,14 €	Participation des usagers	52 840,24 €
Alimentation	8 596,34 €	PSU Caf	134 763,31 €
Jeux , jouets, livres et autres fournitures d'activité	3 280,05 €	PSU MSA	8 459,32 €
Linge	22,64 €	Bonus Territoire	51 339,42 €
Produits d'entretien	1 188,62 €	Rémunération de la COMMUNAUTE DE COMMUNES	173 964,20 €
Fournitures petit équipement (Couches)	2 713,59 €	Autres produits (à préciser)	- €
Fournitures administratives	441,48 €		
Autres	- €		
Loyer	11 400,00 €		
Fluides	3 402,77 €		
SERVICES EXTÉRIEURS			
Prestations extérieures (locations mobilières)	149,82 €		
Entretien couches lavables et linge	5 356,17 €		
Entretien et réparations matériel	1 145,30 €		
Maintenance (contrats d'entretien)	2 850,18 €		
Primes d'assurance	990,13 €		
Documentation	- €		
Formation professionnelle	1 151,00 €		
Personnel intérimaire	2 776,51 €		
Honoraires Médecin Référent	1 758,49 €		
Honoraires Psychologue	880,00 €		
Honoraires Comptable	- €		
Honoraires Commissaire aux comptes	626,52 €		
Frais d'actes et de contentieux	- €		
Transport de biens et de personnes	- €		
Frais de déplacement du personnel	722,63 €		
Missions et réceptions	- €		
Affranchissements	- €		
Télécoms	1 070,24 €		
Communication (plaquettes, affiches……)	437,76 €		
Services bancaires	495,08 €		
Divers	106,00 €		
IMPÔTS ET TAXES			
Taxe professionnelle ou sur les salaires	21 250,19 €		
Participation Fonds de Formation	5 004,36 €		
Autres impôts et taxes	2 385,92 €		
CHARGES DE PERSONNEL			
Rémunération brute du personnel	227 358,32 €		
Charges liées aux rémunérations du personnel (hors formation professionnelle)	64 749,39 €		
Médecine du travail	1 556,88 €		
Remboursement carte de transport	- €		
Tickets restaurant	- €		
Autres avantages sociaux (IFC)	663,54 €		
Provisions et charges sur congés payés	16 880,50 €		
Frais de structure	30 668,84 €		
à préciser			
à préciser			
Autres : à préciser			
TOTAL CHARGES / ANNEE	422 143,40 €	***TOTAL PRODUITS / ANNEE***	421 366,49 €
TOTAL CHARGES DUREE DU CONTRAT	422 143,40 €	***TOTAL PRODUITS DUREE DU CONTRAT***	421 366,49 €

INVESTISSEMENTS

Matériel d'équipement	**746,21 €**	Subvention d'équipement	**- €**

Publié le : 22/10/2026

COMPTE DE RESULTAT - REEL
LOT N° 2 : MULTI ACCUEIL "Le Jardin des Ptits Loups" Saint Corneille
Gestion et exploitation de l'EAJE
COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GESNOIS BILURIEN

CHARGES	MONTANT ANNUEL 2025	PRODUITS	MONTANT ANNUEL 2025
ACHATS			
Produits pharmaceutiques	262,21 €	Participation des usagers	55 174,17 €
Alimentation	14 886,74 €	PSU Caf	141 966,03 €
Jeux , jouets, livres et autres fournitures d'activité	1 899,16 €	PSU MSA	9 158,07 €
Linge	- €	Bonus Territoire	42 782,85 €
Produits d'entretien	1 406,20 €	Rémunération de la COMMUNAUTE DE COMMUNES	97 251,96 €
Fournitures petit équipement (Couches)	1 951,05 €	Autres produits (à préciser)	- €
Fournitures administratives	696,51 €		
Autres	- €		
Loyer	- €		
Fluides	4 123,97 €		
SERVICES EXTÉRIEURS			
Prestations extérieures (locations mobilières)	359,96 €		
Entretien couches lavables et linge	4 993,67 €		
Entretien et réparations matériel	1 483,20 €		
Maintenance (contrats d'entretien)	1 236,06 €		
Primes d'assurance	957,91 €		
Documentation	- €		
Formation professionnelle	1 063,50 €		
Personnel intérimaire	3 915,37 €		
Honoraires Médecin Référent	1 456,48 €		
Honoraires Psychologue	424,20 €		
Honoraires Comptable	- €		
Honoraires Commissaire aux comptes	484,58 €		
Frais d'actes et de contentieux	- €		
Transport de biens et de personnes	2 616,00 €		
Frais de déplacement du personnel	818,31 €		
Missions et réceptions	- €		
Affranchissements	- €		
Télécoms	622,97 €		
Communication (plaquettes, affiches……)	437,76 €		
Services bancaires	382,92 €		
Divers	106,00 €		
IMPÔTS ET TAXES			
Taxe professionnelle ou sur les salaires	14 942,97 €		
Participation Fonds de Formation	4 117,71 €		
Autres impôts et taxes	1 727,48 €		
CHARGES DE PERSONNEL			
Rémunération brute du personnel	180 209,45 €		
Charges liées aux rémunérations du personnel (hors formation professionnelle)	43 066,06 €		
Médecine du travail	1 057,92 €		
Remboursement carte de transport	- €		
Tickets restaurant	- €		
Autres avantages sociaux (IFC)	55,25 €		
Provisions et charges sur congés payés	4 840,31 €		
Frais de structure	23 720,52 €		
à préciser			
à préciser			
Autres : à préciser			
TOTAL CHARGES / ANNEE	320 322,40 €	***TOTAL PRODUITS / ANNEE***	346 333,08 €
TOTAL CHARGES DUREE DU CONTRAT	320 322,40 €	***TOTAL PRODUITS DUREE DU CONTRAT***	346 333,08 €

INVESTISSEMENTS

Matériel d'équipement	**900,66 €**	Subvention d'équipement	

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072684-20260924-2026_09_082-DE
en date du 01/10/2026 ; REFERENCE ACTE : 2026_09_082
Publié le : 22/10/2026

léo lagrange
petite enfance

Siège social :

150 rue des Poissonniers

75018 paris

Services administratifs :

2 rue Maurice Moissonnier

69517 VAULX-EN-VELIN CEDEX

petite-enfance@leolagrange.org